

La technique n'est ni neutre ni autonome

Le cas de la programmation morale des robots tueurs

La robotique est l'ensemble des techniques qui permettent la conception et la réalisation de machines autonomes qui embarquent à la fois des techniques mécaniques (capacité à prendre des objets, par exemple) et des modules d'intelligence artificielle (capacités cognitives de perception, de raisonnement et d'action, et même des capacités d'apprentissage en *deep learning*). La robotique industrielle, qui a émergé dans les années 1950 en complément des chaînes d'assemblage, a connu une évolution majeure vers la robotique de service, dite « professionnelle », avec l'arrivée des robots « collaborateurs », beaucoup plus souples et légers, capables d'interagir avec les hommes²³. Les principaux secteurs d'application sont l'agriculture (robots désherbants, par exemple), la domotique (robots aspirateurs, par exemple), les services aux personnes (robots d'assistance de vie destinés aux personnes malades, handicapées ou âgées), mais aussi la défense (robots tueurs, par exemple).

Les robots sont des objets techniques qui permettent de comprendre que la technique n'est ni neutre ni autonome. Elle n'est pas neutre, car les robots, qui agissent de façon procédurale, c'est-à-dire en suivant des règles, embarquent les valeurs qu'on implémente en eux. Elle n'est pas non plus autonome, car si les robots peuvent agir à distance et prendre des décisions, ils n'agissent jamais que conformément à la manière dont ils ont été programmés, par délégation d'une responsabilité qui demeure fondamentalement du côté de l'humain et qu'il lui revient donc d'assumer. Le cas des robots tueurs, traité dans cette double page, est à cet égard paradigmatique.

Dans le secteur de la défense, la robotique permet de développer des robots capables de tuer à distance et sans intervention humaine, distincts des drones armés qui demeurent téléopérés en temps réel. Les industriels parlent de SALA (système d'armes létales autonome) pour désigner ces robots d'un terme plus neutre et moins anxiogène que celui de « robots tueurs ». Ils sont aujourd'hui développés par des pays comme la Chine, la Corée du Sud, les États-Unis, Israël, le Royaume-Uni et la Russie, lancés dans une compétition intense. Les avantages attendus seraient de quatre ordres différents²⁴.

- 1) **économiques** : leur utilisation permettrait de réduire les coûts de personnel ;
- 2) **opérationnels** : ils accroissent la rapidité de la prise de décision, agissent de manière chirurgicale, suppriment les émotions et réduisent la dépendance à l'égard des communications, un atout en zone de conflit ;
- 3) **sécuritaires** : en remplaçant ou en assistant les humains, ils minimisent les risques pour les militaires et font espérer l'avènement d'une guerre sans morts, du moins du côté de l'armée qui les déploie ;
- 4) **humanitaires** : les robots pourraient mieux respecter les protections accordées par le droit international humanitaire, ce droit pendant la guerre (*ius in bello*) censé représenter un garde-fou, que les humains ne sont capables de faire. Il s'agirait ici d'inclure dans les robots les grands principes fondamentaux du droit des conflits armés et de l'éthique de la guerre que sont : a) le **principe d'humanité**, c'est-à-dire la volonté d'éviter dans toute la mesure du possible les maux superflus engendrés par le recours à la force ; b) le **principe de discrimination**, c'est-à-dire la nécessité de distinguer les objectifs militaires des biens et populations civiles qui ne doivent faire l'objet d'aucune attaque volontaire ; c) le **principe de proportionnalité**, c'est-à-dire la nécessité de s'abs-

tenir de lancer une attaque qui causerait incidemment des pertes et dommages civils excessifs par rapport à l'avantage militaire concret et direct attendu.

Dans l'esprit des industriels et des États qui soutiennent le développement de ce type d'objets techniques, on voit qu'une éthique solidement programmée dans la perfection suppose des machines doit venir suppléer la faillibilité des hommes (toujours susceptibles de bavures et de dommages dits « collatéraux », d'émotions telles que la peur de se faire tuer, etc.) : dans ce cas comme dans d'autres, les décideurs techniques eux-mêmes nous font comprendre que la neutralité morale de la technique est une idée fautive. En dernier avantage potentiel des robots convoque le respect du droit de la guerre, c'est bien une éthique de type conséquentialiste (voir partie I) qu'il s'agit prioritairement d'incarner²⁵. Cette éthique du calcul coût-avantage est sacrificielle par construction : dans la programmation morale du robot, tirer sur un village ou à proximité d'un hôpital, et donc sacrifier des civils (protégés par le droit de la guerre), par exemple pour capturer un dangereux terroriste, est un acte rendu possible au nom de la protection des combattants de l'armée qui déploie le robot. Certaines vies vaudraient donc davantage que d'autres. Le respect du **principe de dignité humaine**, à caractère déontologique (« il n'est pas digne pour un être humain d'être tué par un robot »), serait lui aussi contourné par l'éthique du robot qui ne vise que l'efficacité opérationnelle de la mise à mort.

Par ailleurs, le robot questionne l'autonomie des techniques. L'autonomie peut se comprendre en deux sens : au niveau micro, comme l'autonomie du processus d'évolution des techniques ; au niveau macro, comme l'autonomie des objets techniques. Au niveau d'évolution des techniques d'armement, qui n'ont cessé de maximiser la logique d'usage et l'ennemi à détruire dans un processus continu depuis que l'homme est devenu un prédateur de grandes proies il y a trois millions d'années. Au niveau micro, seul du tir. Mais cette conception de l'autonomie appelle une critique importante : elle masque les responsabilités qui sont impliquées au niveau politique et technique, c'est-à-dire la possibilité pour les hommes de se reconnaître eux-mêmes comme l'origine des effets qu'ils produisent. L'autonomie supposée des robots dépolitise ainsi le remplacement des hommes par des robots, qui relève pourtant bien d'un choix politique, et en des États qui décident ou non du développement des SALA, des armées qui décident d'en acheter ou pas, et ce sont bien enfin des ingénieurs informaticiens qui assurent le programme morallement les robots (« C'est l'ingénieur qui a mis toutes les conditions en place et on fait semblant de l'oublier », écrit Marie-des-neiges Ruffo²⁶). Dénégation des conséquences, parmi lesquelles la dépolitisation de la guerre elle-même : on sait en effet que la diminution des interventions armées des pays démocratiques repose en grande partie sur l'inacceptabilité sociale des pertes militaires. Or, dans le cas de pees technologiquement de s'engager sur des terrains militaires en minimisant considérablement leurs pertes, ce qui aurait comme effet potentiel de réduire la couverture médiatique de ces conflits et l'opposition populaire qui reste un levier politique majeur – le cas paradigmatique restant ici le retrait des troupes américaines au Vietnam, du propre camp, une telle opposition populaire aurait-elle encore un sens ?